

# La Lettre

Marie-Pierre Monier  
SÉNATRICE DE LA DRÔME



N° 7 \ SEPTEMBRE 2022 À AVRIL 2023

Chères élues, chers élus,

La fin d'année 2022, avec l'examen du Projet de loi de finances, a été suivi d'une activité législative très chargée, ce qui explique la longueur inhabituelle de cette lettre d'information.

Quant à l'année 2023, bien engagée, elle s'annonce encore atypique.

À l'international, l'inquiétude persiste, la guerre en Ukraine s'enlise: espérons que la contagion et l'escalade seront évitées, et que le chemin de la paix se dessine enfin!

En France, dans un contexte social marqué par une explosion des prix de l'énergie et l'alimentation, la réforme des retraites a cristallisé à juste titre les colères. Une réforme injuste, particulièrement pour les femmes, ainsi que pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

La période récente a également été marquée par les inquiétudes en matière de fermeture de classes, plus douloureuses en ruralité: les exemples remontés en Drôme m'ont été nombreux, et je salue la détermination des élu-es mobilisés chaque année en faveur du maintien du service public de l'Éducation nationale dans leurs communes. Je n'aurai de cesse de le répéter: une éducation de qualité, partout dans nos territoires, nécessite des moyens financiers et humains à la hauteur!

À l'approche des beaux jours, la crainte d'un nouvel été trop sec est là. L'usage de l'eau, son partage, son usage restent des préoccupations, aussi bien pour de nombreux citoyennes et citoyens, que pour les équipes municipales. Dans les pages qui suivent, vous trouverez un article qui fait un point d'étape sur le transfert de la compétence de gestion de l'eau potable à l'intercommunalité, dont dépend chaque commune. Je sais, pour être régulièrement à votre rencontre, combien ce sujet vous préoccupe.

Les autres dossiers, législatifs, nationaux ou drômois, ne manquent pas: quelques-uns sont évoqués dans cette lettre.

Je vous laisse maintenant découvrir cette nouvelle lettre d'information, et demeure, avec mon équipe, à votre disposition!

Au plaisir de vous revoir

Avec toute mon amitié,

Marie-Pierre Monier,  
Sénatrice de La Drôme

## MES RESPONSABILITÉS AU SÉNAT

- Membre du Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
- Membre du bureau de la Commission Culture, Éducation et Communication
- Vice-Présidente de la Délégation aux Droits des Femmes
- Présidente de la Section « Cultures traditionnelles et spécialisées » (truffes, olives, PPAM, noix...) du Groupe d'études Agriculture et Alimentation
- Secrétaire du Groupe d'études Vigne et vin
- Membre du Groupe d'amitié France-Arménie
- Vice-Présidente du Groupe d'amitié France-Royaume-Uni
- Membre du Conseil d'évaluation de l'école
- Membre des Groupes d'études Ruralités, Élevage et Développement économique de la Montagne

# RÉFORME DES RETRAITES: UN COMBAT COLLECTIF POUR PRÉSERVER UN ACQUIS SOCIAL

*Le début de l'année a été marqué par une mobilisation intense contre la réforme des retraites: un projet brutal et injuste, qui frappe de plein fouet les premiers de cordée, ayant commencé à travailler tôt, et les femmes, déjà pénalisées par leurs carrières hachées.*

Nous étions au rendez-vous sur le pavé, bien sûr, aux côtés des forces syndicales unies: les manifestations qui se sont succédé au cours des derniers mois, marquées par des records historiques en termes de participation, ont été l'occasion de réaffirmer collectivement notre opposition déterminée à ce recul social que constitue le report de l'âge légal à 64 ans.



**En tant que sénatrice, le combat s'est aussi joué dans l'hémicycle, même s'il a été compliqué par le choix du gouvernement d'avoir recours à un véhicule législatif bien particulier, celui d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale. Une première pour une réforme de ce type, permettant un usage illimité du 49.3 et la limitation du temps d'examen du texte par le Parlement, en raison de l'application de l'article 47-1 de la Constitution.**

Malgré ces contraintes dans nos débats, encore renforcées par l'utilisation de divers outils du règlement du Sénat et de la Constitution pour limiter notre temps de parole et nos possibilités d'amendements, **l'ensemble des sénateurs et sénatrices de**



**gauche ont combattu pied à pied la droite sénatoriale, alliée du gouvernement pour imposer cette réforme contre l'avis majoritaire des Françaises et Français.**

À la suite de l'adoption du texte à la faveur d'un « vote bloqué » au Sénat puis d'un 49.3 à l'Assemblée nationale, **j'ai cosigné, aux côtés de l'ensemble des forces parlementaires de gauche:**

- ➔ **Un recours au Conseil constitutionnel concernant le projet de réforme**, qui a finalement validé juridiquement le texte, à l'exception des mesures jugées cavalières, à l'instar de l'index senior;
- ➔ **Deux propositions de référendum d'initiative partagée**, afin de donner la possibilité aux Françaises et aux Français de se prononcer directement en faveur d'un maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans, malheureusement invalidées par le Conseil constitutionnel.

**13 milliards par an de cotisations supplémentaires dans les caisses de retraite :**

c'est le gain que représenterait l'alignement du taux d'activité des femmes sur celui des hommes, ce qui permettrait de mettre le régime à l'équilibre.



Si ces initiatives n'ont pas abouti, **la mobilisation historique du 1<sup>er</sup> mai souligne la détermination des Françaises et des Français à ne pas tourner la page.** Nouvelle journée de mobilisation prévue le 6 juin prochain aux côtés de l'inter-syndicale, examen le 8 juin à l'Assemblée nationale d'une loi d'abrogation: **la bataille continue, jusqu'au retrait !**



# Retour sur l'examen du Budget 2023

*Les collectivités territoriales, dont les finances sont mises à mal par la crise énergétique, ont été au cœur de nos échanges lors de l'examen du projet de loi de finances 2023.*



Nous avons notamment regretté la suppression par le gouvernement de l'indexation sur l'inflation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), introduite par le Sénat.

En ma qualité de cheffe de file, je suivais pour ma part tout particulièrement les crédits consacrés au patrimoine ainsi qu'à l'enseignement scolaire.

Si j'ai approuvé leur adoption pour le patrimoine, avec quelques alertes sur les répercussions de la conjoncture actuelle sur ce secteur, **j'ai en revanche voté contre les crédits de la mission enseignement scolaire, en raison de deux lignes rouges :**

- **Les suppressions de postes pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés**, qui se répercutent dans nos territoires avec de nombreuses fermetures de classes pour la rentrée prochaine.
- **La mise en œuvre du « pacte enseignant »**, qui conditionne la revalorisation de ces personnels à l'acceptation de nouvelles missions.

## MES AMENDEMENTS ADOPTÉS AU SÉNAT

### 5 MILLIONS D'EUROS

pour soutenir les missions de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

### 3 MILLIONS D'EUROS

pour renforcer l'accompagnement des collectivités territoriales par les DRAC et DAC.

### 200 000 EUROS

pour les services de santé des établissements d'enseignement supérieur agricole.

### 10 MILLIONS D'EUROS

pour soutenir l'Établissement français du Sang (EFS).

### 10 MILLIONS D'EUROS

pour rendre le matériel scolaire plus inclusif.

## PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023

*Étrange examen de ce texte, placé sous le couperet du 49.3 et adopté sans vote à l'Assemblée nationale, avec aucune visibilité sur le devenir des modifications apportées au Sénat sur ce texte.*

Alors que notre système de soins est au bord de l'effondrement, nous avons dénoncé une augmentation du budget des hôpitaux inférieure à l'inflation. **Une fois de plus, la logique comptable prime sur les besoins de santé**, comme le confirment les nombreuses carences, de la branche autonomie à la prévention, ainsi que le maintien de nombreuses exonérations de cotisations sociales inefficaces et qui réduisent les capacités d'investissement dans notre système de santé.

C'est pourquoi, malgré quelques avancées, telles que le maintien du dispositif pour les travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi (TO-DE) et les consultations aux âges clés de la vie, comme mes collègues socialistes, **j'ai voté contre l'adoption de ce PLFSS.**



## GARANTIR UN NOMBRE DE SOIGNANTS PAR PATIENT

Les sénatrices et sénateurs socialistes, écologistes et républicains ont obtenu une avancée majeure pour l'hôpital public avec **l'adoption au Sénat d'une proposition de loi instaurant un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé.**

Portée par mon collègue Bernard Jomier, cette initiative permet de répondre à deux préoccupations majeures de ces personnels : de meilleures conditions de travail et une meilleure prise en charge des patients. C'est maintenant à l'Assemblée nationale de s'en saisir!

# UN PREMIER PAS POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES AESH ET AED



*Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à lutter contre la précarité des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation, dont j'ai eu l'honneur d'être la rapporteure au Sénat.*

En ouvrant la possibilité pour les AESH d'accéder à un CDI à partir de 3 ans à partir de la rentrée 2023 et en réaffirmant la CDIisation au bout de 6 ans pour les AED, il contribue à la stabilité de l'emploi et à la reconnaissance professionnelle de ces personnels, qui jouent un rôle essentiel auprès de nos enfants.

Les chantiers à mener restent encore nombreux pour améliorer leurs conditions de travail et d'emploi des plus de 130 000

AESH que compte notre pays, à 93 % des femmes, rémunérées en moyenne en dessous du seuil de pauvreté.

À cet égard, la fusion annoncée par le ministère de l'Éducation nationale des fonctions d'AESH et d'AED apparaît comme une nouvelle inquiétante, méconnaissant la spécificité d'une profession qui devrait être au contraire confortée par une formation plus solide et un cadre d'emploi plus valorisant.

## DÉBATS AU SÉNAT SUR LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

*J'ai eu l'occasion d'intervenir au Sénat ces derniers mois dans le cadre de deux débats liés à l'éducation.*

### SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

J'ai interrogé la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels sur la volonté du président de la République d'adapter dans le cadre de sa réforme l'offre de formation aux besoins des bassins d'emploi locaux.

**Ce remodelage risque en effet de fermer des portes supplémentaires aux élèves engagés dans la voie professionnelle :** les réponses de la ministre au fil du débat n'ont pas permis de nous rassurer sur ce point.

### SUR LA MIXITÉ SOCIALE À L'ÉCOLE

J'ai évoqué à cette occasion la situation particulière des **territoires ruraux, où la mixité est bien plus réelle qu'ailleurs**, car l'éloignement des établissements limite la ségrégation et les stratégies d'évitement. Maintenir ce vivre ensemble nécessite de **mettre des effectifs de professeur à la hauteur pour l'école rurale**, mise à mal par la récente vague de suppression de postes. Cela suppose également des moyens supplémentaires pour nos petits lycées ruraux, devenus moins attractifs avec la réforme du bac.



Comment ça marche ?

### UN DÉBAT

Tout comme les questions et rapports, les débats font partie des outils de contrôle du Sénat sur l'action du gouvernement et les politiques publiques menées.

Les débats d'initiative sénatoriale peuvent être organisés à la demande d'un groupe politique, d'une commission permanente, d'une délégation...



# DÉPLACEMENT À MARSEILLE AUTOUR DE L'EXPÉRIMENTATION « ÉCOLE DU FUTUR »

*En septembre, j'ai passé deux jours à Marseille aux côtés de mes collègues du Sénat Marie-Arlette Carlotti, Sylvie Robert, Yan Chantrel et Sabine Van Heghe dans le cadre d'une mission sur l'expérimentation de « l'école du futur ».*

Nous avons fait de nombreuses rencontres : préfet, représentants académiques, élu-es, directeurs et directrices d'école, syndicats d'enseignant-es, associations de parents d'élèves... Nous souhaitons nous rendre sur le terrain, afin de comprendre ce dont il s'agit réellement.



Les constats sont clairs: **il ne s'agit pas, dans les faits, d'expérimenter des innovations pédagogiques.** La plupart des projets que nous avons vu sont bons, mais ils sont déjà réalisables dans le cadre des projets d'établissements. Cette expérimentation consiste en réalité à mettre en place un appel à projets, à la suite duquel 59 écoles ont été retenues (dont seulement 65 % en REP ou REP+). Ces écoles bénéficient alors d'un accompagnement et d'un réel soutien de leur hiérarchie, ainsi que de moyens financiers, matériels et humains supplémentaires.

Pour les écoles concernées, c'est une formidable opportunité. Malheureusement, **aucune réflexion n'a été menée sur ce qu'il advient des autres écoles, qui, elles, ne reçoivent rien**: aucune interrogation sur les freins qui empêchent des équipes de candidater, ou sur les inégalités creusées entre les écoles et entre les élèves.



Cette méthode, en voie de généralisation à l'ensemble des établissements scolaires du pays, à travers le **processus « Notre école, faisons là ensemble »**, entretient les inégalités. Elle est contraire aux principes républicains qui sont le socle de notre école publique: elle s'appuie sur une **logique libérale**, en donnant seulement à celles et ceux qui demandent et en favorisant une **concurrence entre les écoles**, au lieu de chercher d'abord à identifier les besoins de chaque école, pour garantir une répartition juste et égalitaire des moyens, afin d'être fidèle à la promesse républicaine d'offrir à chaque enfant les mêmes chances.

L'expérimentation à Marseille démontre que lorsque l'on donne à des écoles et à des équipes pédagogiques les moyens de travailler dans de bonnes conditions, cela fonctionne.

C'est seulement cela qu'il faut généraliser, pour **donner à chaque école publique, sans distinction, les moyens et l'accompagnement nécessaires** pour construire, développer et réaliser son projet d'établissement.

## CARTE SCOLAIRE ET FERMETURE DE CLASSES

### *Une carte scolaire 2023-2024 douloureuse.*

Cette année, la dotation de la Drôme est négative, **nous perdons 11 postes**. Malgré la bonne volonté du Directeur académique et de son équipe, beaucoup de fermetures de classes auront lieu, car il faut faire avec les moyens disponibles. Grâce au dialogue, nous avons pu trouver des solutions dans certaines communes et je m'en réjouis, mais dans d'autres, la rentrée sera difficile.

Alors que la **moyenne nationale est de 22 élèves** par classe, elle est bien supérieure dans plusieurs communes drômoises. Je pense à Saint Laurent en Royans, **25 élèves**

**par classe après fermeture, à Montmeyran, Saillans, Châtillon-en-Diois, Taulignan, et bien d'autres.** Souvent, les classes sont multiniveaux, et une fermeture implique une augmentation du nombre de niveaux par classe.

Ce sont les conséquences de choix budgétaires, sur lesquels j'ai alerté lors de l'examen du dernier budget. La baisse des effectifs ne justifie pas les suppressions de postes: les dédoublements en REP et l'augmentation des décharges des directions d'écoles se sont faits sans création de postes dédiés, beaucoup de classes sont déjà en sureffectifs... **Ces suppressions ont un prix, et aujourd'hui, ce sont nos écoles rurales qui le payent.**

# Faire de l'éducation à la sexualité une réalité : retour sur ma QAG

A l'occasion du 8 mars, journée internationale pour les droits des femmes, j'ai interrogé le gouvernement sur l'effectivité de la tenue des trois séances d'éducation à la sexualité par an prévues par la loi, précieux outil pour dévoiler les stéréotypes sexistes et lutter contre les violences faites aux femmes.

La grande majorité des élèves - **plus de 80 % au collège selon un rapport de l'inspection générale** - ne bénéficient pas aujourd'hui de ces trois séances annuelles. Depuis 2021, et l'adoption de mon amendement, finalement écarté, pour augmenter les moyens qui y sont consacrés, rien n'a changé: le Planning familial, SOS Homophobie et Sidaction, ont d'ailleurs récemment attaqué l'État en justice pour le mettre face à ses responsabilités.



**La recrudescence du sexisme chez les jeunes générations, attestée par la dernière étude du Haut Conseil à l'Égalité, prouve qu'il y a urgence à agir pour améliorer l'éducation à l'égalité: commençons par appliquer la loi!**

## Jeunes femmes des territoires ruraux : élargir le champ des possibles

*Au lendemain du 8 mars, j'ai eu le plaisir d'animer une séquence consacrée aux jeunes femmes des territoires ruraux.*



Pour visionner le colloque en ligne :

[https://videos.senat.fr/video.3312484\\_6407ca043968c.femmes-et-ruralites--la-parole-aux-elues-des-territoires](https://videos.senat.fr/video.3312484_6407ca043968c.femmes-et-ruralites--la-parole-aux-elues-des-territoires)

Un événement donnant la parole aux élues de nos territoires, organisé par la Délégation aux Droits des Femmes dans le sillage de notre rapport « **Femmes et ruralité: pour en finir avec les zones blanches de l'égalité** ».

Manque d'informations et d'opportunités en matière de poursuite d'études et de carrières professionnelles, autocensure, persistance de stéréotypes de genre: **les enjeux sont nombreux!**

Cette séquence a été rythmée par les **très beaux témoignages** de Salomé Berlioux, présidente de l'association Chemins d'avenirs et de Laurence Perez, maire de la commune drômoise de Saint Jean de Galaure, qui nous ont fait part de leurs initiatives précieuses sur le terrain.

## INSCRIPTION DE L'IVG DANS LA CONSTITUTION : UNE AVANCÉE HISTORIQUE

*Le Sénat s'est prononcé en février dernier en faveur de la constitutionnalisation de l'IVG.*

Cette victoire, obtenue à l'occasion de l'espace parlementaire réservé aux socialistes, envoie un signal majeur, dans un contexte où l'accès à l'avortement reste difficile et où l'on observe partout dans le monde, y compris en France, des velléités réactionnaires pour revenir sur ce droit fondamental.

**Pour devenir effectif, ce texte doit maintenant aboutir dans la suite de la navette parlementaire : j'invite le gouvernement, favorable à cette initiative, à prendre ses responsabilités en la matière !**





## 25 NOVEMBRE / JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

*Une nouvelle fois, la marche en Baronnies contre les violences faites aux femmes a été un succès !*

Cette année, nous avons marché à Sahune, pour apporter notre pierre à la libération de la parole des victimes, aux côtés d'élu-es, venu-es en nombre des Baronnies, mais aussi du Diois, du pays de Dieulefit, de la Vallée de la Drôme et de la Vallée du Rhône, de citoyennes et de citoyens, de représentant-es d'associations (CIDFF 26, Ligue des Droits de l'Homme, Planning Familial de Nyons, Civam 26, ANAÏS...), et de notre Déléguée départementale aux droits des femmes Hélène Pham-Van.

Organisée avec mes collègues du Collectif « Femmes, des citoyennes à

part entière » Pascale Rochas, Laurence Chaudet, Marie Chanet et Catherine Nesterovitch, en partenariat avec Marc Bompard, le maire de Sahune, et son équipe, ainsi que le Parc Naturel Régional des Baronnies provençales et sa présidente Nicole Peloux, et la brigade de Gendarmerie de Rémuzat, cette marche fut une belle réussite.

**Dans nos territoires ruraux**, la réalité de ces violences est particulièrement dure : **la moitié des féminicides y ont lieu, alors que seulement un tiers des femmes y vivent**. Face à ce constat glaçant, des solutions concrètes existent, et elles



prennent vie dans nos territoires. **Un grand merci à toutes et à tous pour votre mobilisation : quel espoir, et quel souffle !**

*La semaine du 25 novembre a été l'occasion de nombreux événements pour faire avancer la prise de conscience et travailler collectivement sur des solutions concrètes. De mon côté, j'ai pris part à :*



- **UN CAFÉ-DÉBAT** initié par notre députée Marie Pochon, autour des droits des femmes en ruralité, avec plusieurs associations drômoises qui œuvrent au quotidien, sur le terrain. Vous pouvez retrouver notre tribune commune dans Le Monde.
- **UNE SOIRÉE SPECTACLE-DÉBAT SUR LES VIOLENCES** organisée par la Communauté de communes du Diois à destination des élu-es.

- **UNE JOURNÉE DE FORMATION** organisée par la Préfecture de Saône-et-Loire sur les femmes en ruralité.

Des échanges riches et enthousiasmants, qui nous rappellent que le chemin est encore long, mais aussi que chacune de nos actions permet d'avancer !

## LA PLACE DES FEMMES EN POLITIQUE

*Prolongement de la journée internationale des droits des femmes le 9 mars dernier.*

J'ai participé en visioconférence à une soirée organisée par la Mairie de Die à l'initiative de Caroline Roux sur **la place des femmes en politique**, aux côtés de Isabelle Bizouard, maire de Die, et Marie Pochon, députée.

Une belle soirée, au cours de laquelle j'ai notamment pu présenter le rapport

*Femmes et ruralité : pour en finir avec les zones blanches de l'égalité*, et en particulier nos propositions pour améliorer la place des femmes élues.

**Le rapport propose notamment :**

- > Un vrai travail sur **le statut de l'élu-e**, car la précarité et le manque de clarté du statut d'élu-e local-e contribue

souvent à dissuader des femmes de s'engager.

- > **L'extension de la parité** aux élections municipales à toutes les communes.
- > La mise en place **d'un-e référent-e égalité par commune**.
- > La création de solutions de **garde d'enfants** pendant les réunions d'élu-es.

## DES AVANCÉES DANS LE SOUTIEN AUX LAVANDICULTEURS ET LAVANDICULTRICES



Afin de relayer auprès du gouvernement les actions menées par les producteurs et productrices de lavande et de lavandin confrontés à un cumul de difficultés de divers ordres, nous avons poursuivi, avec mes collègues sénateurs de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence, nos **rencontres régulières** avec les **représentants de la filière** et les **élus locaux** à **Séderon** le 23 septembre 2022, puis à **Nyons** le 17 mars.

**Le 4 octobre au Sénat, je suis intervenue avec Lucien Stanzione**, dans le cadre du débat de contrôle « **Prise en compte des territoires, des savoir-faire et des cultures dans l'élaboration des réglementations européennes d'harmonisation** ». Rappelant que la réglementation européenne intervient dans la plupart des difficultés auxquelles les lavandiculteurs et lavandicultrices sont confrontés, nous avons demandé au Gouvernement d'exprimer fortement auprès de l'Union Européenne son soutien à cette filière d'excellence.

J'ai aussi échangé à plusieurs reprises sur ces points avec le ministre de l'Agriculture, ainsi que sur la **nécessité d'aides d'urgence** pour les exploitations en grande difficulté dans un contexte de **forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières**.

Ces interventions ont contribué à l'aboutissement du travail de fixation des modalités de **l'aide de 10 millions d'euros** obtenue dans la loi de finances rectificative pour 2022, dont 9 viendront finalement aider les exploitations en difficulté dans les territoires de plantation traditionnelle, tandis que le million d'euros restant sera affecté à un programme de recherche fondamentale sur la cécidomyie.

Concernant les **réglementations REACH et CLP, la position de la Commission Européenne a déjà évolué positivement**. Il faut maintenant travailler à rendre plus claire la position de la France au sein des discussions européennes encore en cours.

### À L'ÉCOUTE DES PETITES FILIÈRES AGRICOLES

*Champignons de Paris, lentilles et ail français sont les filières que nous avons auditionnées dernièrement au Sénat.*

La section d'études « Cultures traditionnelles et spécialisées » que je préside poursuit l'écoute et l'accompagnement des petites filières agricoles françaises qui ont leurs spécificités mais rencontrent généralement des difficultés du même type : **impasses techniques** découlant de l'interdiction de produits phytosanitaires ; **concurrence d'importations**, y compris européennes, qui ne sont pas tenues au respect des mêmes normes sociales ou environnementales ; **manque de moyens de recherche et développement** pour la sélection variétale, l'adaptation aux changements climatiques ou la lutte contre les ravageurs.



J'en profite pour mettre **un coup de projecteur sur l'IGP « Ail de la Drôme »** qui est l'un des signes de qualité d'une filière plutôt répartie sur l'ensemble du territoire et qui ne représente qu'une petite part de la production européenne d'ail. Pour autant, c'est une filière très organisée qui a mis en place des partenariats avec la grande distribution et développé des méthodes scientifiques d'authentification de l'origine géographique afin de lutter contre les contrefaçons. Stéphane Boutarin faisait partie de la délégation reçue au Sénat et j'ai été ravie d'aller le rencontrer dans la Drôme sur son exploitation à Crest. Avec son épouse, ils m'ont fait découvrir leurs produits et en particulier leur **ail noir**, pour lequel ils ont été de véritables précurseurs. Un grand merci à eux de m'avoir fait partager leur passion !

# Inquiétudes légitimes sur l'assurance récolte

*Confirmant les réserves que j'avais émises sur l'universalité de son application, la réforme de l'assurance récolte entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, est une source d'inquiétude pour les producteurs et productrices d'abricots des Baronnies.*



Certain-es ont dû faire face à **six années consécutives de gel**. Il leur est impossible d'obtenir une protection efficace pour la récolte 2023, car l'indemnisation, de l'assurance comme du fonds prévu pour les non-assurés, est calculée sur un historique moyen de production forcément très faible.

**Le 4 avril, j'ai donc interrogé le gouvernement par une question orale sur la possibilité d'apporter des modifications à cette réforme** afin que les agriculteurs et agricultrices

sinistrés à plusieurs reprises au cours des dernières années puissent avoir une couverture minimale en cas de nouveaux aléas climatiques importants.

Avec pour seule réponse, la réaffirmation des contraintes européennes d'utilisation de modes de calcul de l'historique de production pourtant **inadaptés dans les cas de sinistres répétés, j'ai demandé au gouvernement d'agir rapidement car cela met en jeu l'avenir de notre agriculture**, de plus en plus soumise à la répétition des aléas climatiques.

# Les congrès des associations des maires de la Drôme

*Chaque année, je suis présente aux Congrès des associations de maires, que ce soit l'AMF Drôme ou les Maires ruraux 26.*

Ces rencontres, qui allient temps de débats et moments conviviaux, sont essentielles dans le cadre de mon travail parlementaire car elles constituent un concentré des principales préoccupations des élu-es locales et locaux.

Ainsi, cette année, il a été question des **moyens des collectivités pour assurer leur fonctionnement**. La DGF, fixée par la loi de finances, a connu une augmentation qui est loin de compenser l'inflation. Quant aux recettes fiscales propres, la suppression de la CVAE en deux ans a été maintenue, tandis que la demande de désynchronisation de la THRS n'a pas été entendue. Ces décisions affaiblissent encore un peu plus l'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les collectivités ont été fortement impactées par la hausse massive des **coûts de l'énergie** et par l'inflation. En conséquence, de plus en plus de communes envisagent une part d'autoconsommation d'électricité produite de manière renouvelable. Dans le cadre de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, plusieurs dispositions ont été adoptées en faveur des projets des collectivités mais certains points restent à préciser par voie réglementaire.

**L'urbanisme** est l'un des autres sujets de préoccupation des élu-es des communes



contraints à des exercices d'équilibristes entre les demandes des habitants, les règles de construction et la nécessaire protection des terres agricoles et naturelles. À ce sujet l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), fixé par la loi climat et résilience, a été un point d'achoppement entre le Sénat et le gouvernement, qui a conduit à l'élaboration d'une proposition de loi qui apporte un peu de souplesse à la mise en œuvre de cet objectif et permet une adaptation aux territoires ruraux. Adopté au Sénat, ce texte doit encore être examiné à l'Assemblée Nationale.

Les élu-es surveillent avec attention la présence et l'accès aux **services publics** ainsi que leur bon fonctionnement. Mais les difficultés rencontrées pour accéder aux services de santé publics ou privés constituent la principale préoccupation à



laquelle peu de réponses sont apportées par le gouvernement, en dépit des propositions répétées que nous avons pu porter tant en matière de réduction des déserts médicaux qu'en matière de revalorisation des métiers de la santé.

# Sur le terrain

Ce que je préfère dans l'exercice de mon mandat, c'est me rendre sur le terrain à la rencontre de celles et ceux qui font vivre nos territoires par leur engagement quotidien. Voici un aperçu de ces beaux moments !

REPRISE DES TOURNÉES, AVEC DE NOMBREUSES COMMUNES VISITÉES !  
AUTOUR DE BUIS, DE NYONS, DE CREST ET DANS LES MONTS DU MATIN, DONT :



Charpey



Le Poët-en-Percip



Montoisson



Chateaudouble

PLAISIR DE RETROUVER LES CÉRÉMONIES DE VŒUX, DONT VOICI TROIS SOUVENIRS



Jaillans



Saint-Agnan-en-Vercors



Grâne



Visite des élèves de Réauville au Sénat



Journée Préhistorique à Malataverne



Inauguration de la Mairie de Combovin



Signature de la Convention Ruralité de la CCBDP



Honorariat de Luc Chambonnet à Valaurie



Rencontre avec la CCVD, la 3CPS et la CCD



Inauguration du pôle petite enfance à Die



Cérémonie en mémoire des martyrs de Saint-Pons à Condorcet



Corso de Nyons



Foire agricole de Vinsobres



Colloque AMV26 avec Laurence Rossignol sur les violences faites aux enfants



Inaugurations de la MAM et des jeux pour enfants à Vinsobres



150 ans de la Commune d'Andancette



Cérémonie des pompiers en mémoire du drame de Lorial



Remise des sachets pharmacie contre les violences conjugales par la CCBDP



Lancement de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO à Montbrison-sur-Lez



Anniversaire du jumelage entre Montmeyran, La Baume-Cornillane et Gross Biebrau



Remise des carnets de l'engagement aux jeunes de Romeyer



Réunion autour de la rénovation de l'église de Sainte-Jalle

# HÔPITAL DE BUIS

**Enfin ! La première pierre de la reconstruction et de la réhabilitation de l'Hôpital de Buis les Baronnies est posée et, cerise sur le gâteau, le directeur de l'ARS a annoncé une rallonge de financement de 3 millions de la part de l'État !**



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE LE 24 FÉVRIER

Cela restera l'un des dossiers les plus marquants de ma vie de **Sénatrice**, qui symbolise mon combat en faveur d'une ruralité où l'on vit bien, et surtout en bonne santé, grâce à **des services publics de proximité et de qualité**.

Pour y parvenir, il a fallu l'engagement et le travail de nombreuses personnes : de la magnifique mobilisation collective de mai 2017 à aujourd'hui, cela n'a pas été un long fleuve tranquille !

Je suis très émue que nous ayons pu donner le **coup d'envoi de ce chantier**, même s'il ne faudra pas se démobiliser avant la pose de la dernière pierre.

**Un grand merci** aux financeurs, tout particulièrement à notre directeur régional de l'ARS, Jean-Yves Grall, et à notre directrice départementale de l'ARS, Zhour Nicollet, fortement impliqués dans l'aboutissement de ce dossier. Merci aussi à l'ensemble des élus des Baronnies et à la population, de précieux soutiens, et évidemment, merci à l'ensemble des personnels qui font vivre l'hôpital de Buis les Baronnies au quotidien ainsi qu'à Hélène Sicard, la précédente directrice, qui a porté ce dossier avec pugnacité, et à Rudy Lanchais, le nouveau directeur, qui a pris la relève avec dynamisme.

## COMPÉTENCE EAU

**Le sujet du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, dont la date butoir est fixée au 1er janvier 2026, continue de faire débat.**

Tout récemment **une proposition de loi sur ce thème a été adoptée à une large majorité au Sénat**. J'ai voté ce texte qui vise à **supprimer le caractère obligatoire du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**, afin de le rendre à nouveau optionnel. Le dispositif proposé permet, en outre, dans les communautés de communes où les compétences ont déjà transférées, **une restitution « à la carte » aux communes qui le souhaitent**, ainsi que des mécanismes de délégation de compétences plus souples.

L'examen de cette proposition de loi est prévu début juin à l'Assemblée Nationale, mais il sera sans doute profondément modifié. En effet, dans l'annonce du « **Plan Eau** », le Président de la République a conforté la pertinence du niveau intercommunal pour l'exercice de ces compétences. Toutefois, il a ouvert la possibilité, au cas par cas, d'envisager un périmètre de mutualisation plus approprié.

**Je reste convaincue qu'il faut, avant tout, faire confiance aux maires et élu-es locales et locaux pour décider du niveau de gouvernance** le plus pertinent pour un service de l'eau de qualité, pour toutes et tous, au meilleur prix et respectueux de l'environnement.



### collaborateurs parlementaires



**Athénaïs  
KOUIDRI**  
VINSOBRES



**Stéphane  
LEVY-VALENSI**  
VINSOBRES



**Estelle  
NAUD**  
PARIS

 [mp.monier@senat.fr](mailto:mp.monier@senat.fr)

 [mariepierremonier.fr](http://mariepierremonier.fr)

 Marie Pierre Monier



**PERMANENCE PARLEMENTAIRE**  
19 traverse Soutoviale  
26110 VINSOBRES  
Tél. 04 75 26 82 81

**SÉNAT-PALAIS DU LUXEMBOURG**  
15, rue de Vaugirard  
75291 PARIS Cedex 06  
Tél. 01 42 34 20 58

Responsable de publication : Marie-Pierre Monier  
Rédaction : Estelle Naud, Stéphane Levy-Valensi  
et Athénaïs Kouidri  
Photos : © Sénat - iStock  
Numéro ISSN : en cours / Dépôt légal : avril 2023  
Design graphique et Impression : Agnès Auber  
Diffusion : 1700 exemplaires / Papier certifié PEFC